INTRODUCTION GÉNÉRALE[1]

Les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture constituent des **professions de santé non médicales**.

L'exercice de ces deux professions exige l'obtention d'un **diplôme d'État** délivré par les directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS). Ce diplôme s'acquiert à l'issue d'une formation ou, en application de l'arrêté du 25 janvier 2005, par validation des acquis de l'expérience.

L'admission en formation conduisant au diplôme d'État est subordonnée à la réussite à des **épreuves de sélection**. Ces épreuves sont organisées par les 530 instituts de formation autorisés pour dispenser cette formation (448 pour les aides-soignants et 82 pour les auxiliaires de puériculture). Ceux-ci ont la possibilité de se regrouper au niveau départemental ou régional en vue d'organiser en commun les épreuves.

Les textes **dispensent des épreuves de sélection** différentes catégories de personnes :

- les titulaires du diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale ou de la mention complémentaire aide à domicile (AS, AP) ;
- les titulaires du diplôme d'État d'aide médico-psychologique (AS, AP) ;
- les titulaires du titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles (AS) ;
- les titulaires du diplôme d'État, du diplôme ou du certificat de capacité d'ambulancier (AS) ;
- les titulaires du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture souhaitant obtenir le diplôme d'État d'aide-soignant ou les titulaires du diplôme d'État d'aide-soignant désireux de posséder le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture.

La **rentrée** dans les instituts de formation a lieu la première semaine du mois de septembre. Cependant, après accord du directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, un institut peut, à titre dérogatoire, en fonction des besoins de santé recensés au niveau local, effectuer une rentrée la première semaine du mois de janvier. Un même institut de formation peut organiser à la fois une rentrée en septembre et une rentrée en janvier. Dans le premier cas, les épreuves de sélection ont lieu au printemps, dans le second à l'automne.

Après accord du directeur départemental ou régional des affaires sanitaires et sociales, les instituts de formation doivent informer les candidats, au moment de leur inscription, de la date d'affichage des résultats définitifs ainsi que du nombre de places fixé pour les épreuves de sélection.

1. Introduction générale rédigée par Philippe-Jean QUILLIEN, coordonnateur de l'ouvrage.

L'inscription aux épreuves est largement ouverte. Les candidats doivent être âgés de **17 ans au moins** à la date de leur entrée en formation.

En revanche, **aucune condition de diplôme** n'est requise. Toutefois, en 2004, plus de la moitié des étudiants intégrés dans les écoles d'aides-soignants et d'auxiliaires de puériculture possèdent un brevet d'études professionnelles (BEP Carrières sanitaires et sociales ou BEP d'une autre filière) et un quart environ sont titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.

Les concours d'entrée se montrent **sélectifs**. Dans la région Île-de-France, 5 576 candidats se sont disputés en 2002 les 1 397 places offertes aux concours d'aide-soignant. Ils étaient 4 665 pour les 850 places d'auxiliaire de puériculture.

Il est donc recommandé de s'inscrire à plusieurs concours pour multiplier ses chances de réussite.

La **mobilité** peut se montrer un atout. En effet, les places offertes par les instituts de formation sont bien plus nombreuses dans certaines régions. Ainsi, en 2004, 7,5 % des étudiants inscrits en première année de la formation d'aide-soignant ont quitté leur région d'origine pour effectuer leurs études. Ce mouvement migratoire profite notamment à l'Île-de-France et dessert des régions comme la Bretagne ou Midi-Pyrénées.

IMPORTANT : *L'objectif n'est pas d'avoir la moyenne, comme lors d'un examen, mais de figurer parmi les meilleurs, puisque le nombre de places offertes au concours est fixé d'avance.*

I. LES ÉPREUVES DES CONCOURS

Les concours d'entrée en école d'aides-soignants et d'auxiliaires de puériculture ont été **réformés** respectivement par les arrêtés du 22 octobre 2005 et du 16 janvier 2006. Dans l'ensemble, les épreuves demeurent identiques. Mais les futurs auxiliaires de puériculture doivent subir une épreuve supplémentaire.

Les concours se déroulent en **deux étapes**. En effet, les épreuves comprennent une ou deux épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

A. L'ADMISSIBILITÉ

1. L'épreuve écrite de culture générale

Commune aux deux concours, l'épreuve écrite de culture générale, en lien avec le domaine sanitaire et social, comprend deux parties. D'une durée de 2 heures, cette épreuve anonyme est notée sur 20 points.

Dans la **première partie**, le candidat doit, à partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social :

- dégager les idées principales du texte ;
- commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de 2 questions au maximum.

Cette partie est notée sur 12 points et a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat.

La **seconde partie** consiste en une série de 10 questions à réponse courte :

- 5 questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine ;
- 3 questions portant sur les quatre opérations numériques de base ;
- 2 questions d'exercices mathématiques de conversion.

Notée sur 8 points, cette partie a pour objet de tester les connaissances du candidat dans le domaine de la biologie humaine ainsi que ses aptitudes numériques.

Certains candidats sont **dispensés** de cette épreuve écrite d'admissibilité :

- les titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français (baccalauréat par exemple) ;
- les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français (brevet d'études professionnelles ou BEP par exemple) ;
- les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
- les étudiants ayant suivi une première année d'étude conduisant au diplôme d'État d'infirmier et n'ayant pas été admis en 2e année.

2. Le test psychotechnique

Depuis l'arrêté du 16 janvier 2006, le concours d'entrée en école d'auxiliaires de puériculture comprend une deuxième épreuve écrite d'admissibilité qui consiste en un test ayant pour objet d'évaluer les **aptitudes** suivantes :

- l'attention ;
- le raisonnement logique ;
- l'organisation.

Cette épreuve, d'une durée d'1 h 30, est notée sur 20 points.

B. L'ADMISSION

Dans le cadre du concours d'aide-soignant, les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 sont déclarés **admissibles** : ils peuvent participer à la phase d'admission.

Dans le cadre du concours d'auxiliaire de puériculture, les candidats ayant présenté les deux épreuves écrites doivent, pour être déclarés admissibles, obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à chacune d'entre elles. Les candidats dispensés de l'épreuve de culture générale doivent, pour être admissibles, obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20 au test.

L'**épreuve orale** d'admission est notée sur 20 points, toute note inférieure à 10 sur 20 étant éliminatoire. Elle consiste en un entretien de 20 minutes maximum avec deux membres du jury, précédé de 10 minutes de préparation. Elle se divise en deux parties :

- présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions. Cette partie, notée sur 15 points, vise à tester les capacités d'argumentation et d'expression orale du candidat ainsi que ses aptitudes à suivre la formation ;
- discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture. Cette partie, notée sur 5 points, est destinée à évaluer la motivation du candidat.

REMARQUE : *Le jour des épreuves, notamment lors de la phase d'admissibilité, il importe d'éviter à la fois la précipitation, source de nervosité, et le retard. En effet, aucun candidat ne peut entrer dans une salle de concours après la fermeture des portes et la distribution des sujets.*

II. LA PRÉPARATION DES CONCOURS

Il faut rappeler que la préparation d'un concours s'apparente plus à un marathon qu'à un sprint. Elle ne saurait se réduire à la lecture hâtive voire fébrile de quelques ouvrages dans les semaines précédant les épreuves. Il est particulièrement important d'assimiler la méthodologie, ce qui demande du temps, et de la mettre régulièrement en pratique sur des sujets de concours.

Pour réussir le concours d'entrée, le candidat doit bien sûr posséder des **connaissances** d'ordre technique (biologie, mathématiques) ou générale (culture sanitaire et sociale). La maîtrise des **méthodologies** spécifiques de l'épreuve ou des épreuves écrites comme de l'entretien est également indispensable.

Enfin, le concours d'entrée sert à évaluer la faculté de compréhension et de réflexion des candidats ainsi que leur **capacité d'expression**, comme cela est expressément mentionné à propos de l'épreuve écrite de culture générale. En ce qui concerne l'expression, de nombreux candidats rencontrent de grandes difficultés à donner aux mots leur forme et leur sens exacts, à construire des phrases

grammaticalement correctes, à mettre en œuvre à l'écrit une ponctuation rigoureuse et finalement à être compris des correcteurs.

CINQ OUVRAGES DE LA COLLECTION RÉUSSIR SANTÉ / SOCIAL CONÇUS POUR VOUS

- *Pour étoffer votre culture générale, vous pouvez étudier* La Culture sanitaire et sociale en 70 fiches*, Ellipses, 2006, 576 pages (réédition prévue en 2008), ou* Abrégé de culture sanitaire et sociale*, Ellipses, 2007, 360 pages.*
- *Pour les méthodologies et les conseils relatifs aux différentes épreuves, vous pouvez vous référer à* AS/AP mode d'emploi*, Ellipses, 2006, 458 pages (réédition prévue en 2008), ou* Réussir les concours d'AS/AP*, 2007, 284 pages.*
- *Enfin, les futurs auxiliaires de puériculture pourront s'entraîner au test psychotechnique grâce aux centaines d'exercices corrigés et commentés par G. Canesi,* Les Tests psychotechniques*, Ellipses, 2008, 290 pages.*

III. LES RÉSULTATS DES CONCOURS

À l'issue de l'épreuve orale d'admission et au vu de la seule note obtenue à cette épreuve, le jury établit la **liste de classement** qui comprend une liste principale et une liste complémentaire. En 2002, dans la région Île-de-France, où 1 397 places étaient offertes aux concours d'aide-soignant, 2 376 candidats ont été admis, dont 25 % sur liste complémentaire. En ce qui concerne les concours d'auxiliaire de puériculture, il y a eu 1 064 admis, dont 60 % sur liste complémentaire, pour 850 postes.

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs candidats, l'admission est déclarée dans l'**ordre de priorité** suivant :

- au(x) candidat(s) ayant bénéficié d'une dispense de l'épreuve écrite de culture générale ;
- au(x) candidat(s) ayant obtenu la note la plus élevée à l'épreuve de culture générale, dans le cas où aucun des candidats à départager n'a été dispensé de cette épreuve ;
- au candidat le plus âgé, dans le cas où les conditions précédentes n'ont pu départager les candidats.

Les résultats sont affichés au siège de chaque institut de formation concerné, dans un lieu accessible à toute heure à la consultation. Tous les candidats sont personnellement **informés** par écrit de leurs résultats.

Si dans les 10 jours suivant l'affichage, un candidat classé sur la liste principale ou sur la liste complémentaire n'a pas **confirmé** par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

En cas d'organisation départementale ou régionale, les candidats choisissent leur institut d'affectation en fonction de leur rang de classement et des vœux qu'ils ont exprimés, soit lors de leur inscription aux épreuves, soit à l'issue des résultats.

Lorsque, dans un institut ou un groupe d'instituts, la **liste complémentaire** établie à l'issue des épreuves de sélection n'a pas permis de pourvoir l'ensemble des places offertes, le directeur ou les directeurs des instituts concernés peuvent faire appel à des candidats inscrits sur la liste complémentaire d'autres instituts, restés sans affectation à l'issue de la procédure d'admission dans ceux-ci. Ces candidats sont admis dans les instituts dans la limite des places disponibles. Parmi les candidatures reçues par un institut, la priorité est accordée à celles émanant de candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection dans le département ou la région, en fonction du choix opéré pour l'organisation du concours.

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉPREUVE ÉCRITE DE CULTURE GÉNÉRALE[1]

1. Partie rédigée par Brigitte SABLONNIÈRE (biologie), Philippe-Jean QUILLIEN (culture générale) et Anne-Marie TEYTAUT (mathématiques).

Commune aux deux concours, l'épreuve écrite de culture générale, en lien avec le domaine sanitaire et social, comprend deux parties. D'une durée de 2 heures, cette épreuve anonyme est notée sur 20 points.

Dans la **première partie**, le candidat doit, à partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social :

- dégager les idées principales du texte ;
- commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de 2 questions au maximum.

Cette partie est notée sur 12 points et a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat.

La **seconde partie** consiste en une série de 10 questions à réponse courte :

- 5 questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine ;
- 3 questions portant sur les quatre opérations numériques de base ;
- 2 questions d'exercices mathématiques de conversion.

Notée sur 8 points, cette partie a pour objet de tester les connaissances du candidat dans le domaine de la biologie humaine ainsi que ses aptitudes numériques.

La durée de l'épreuve peut vous sembler longue. En réalité, vous ferez sans doute l'expérience qu'elle peut passer très vite. C'est pourquoi il est essentiel de gérer méthodiquement le temps et le travail.

IMPORTANT *: N'oubliez pas d'apporter une montre le jour du concours. En revanche, il vous sera sans doute interdit de recourir à votre téléphone mobile.*

La **répartition de votre temps de travail** doit bien sûr correspondre au barème de l'épreuve :

- 1 heure environ pour la culture générale ;
- 50 minutes au maximum pour les questions à réponse courte de biologie humaine et de mathématiques ;
- 10 minutes pour la relecture.

Tout sujet comprend donc obligatoirement **deux éléments** — un texte et des questions (de culture générale, de biologie humaine, de mathématiques) — souvent précédés de **consignes** relatives à la rédaction de la copie. Lisez attentivement ces consignes et respectez-les, au lieu d'à peine les survoler comme le font de trop nombreux candidats.

Vous n'êtes nullement tenu de traiter les questions dans l'ordre du sujet. À cet égard, vous pouvez envisager **deux stratégies** différentes mais également acceptables :

- vous commencez par les questions affectées du nombre de points le plus important ;
- vous traitez d'abord les questions correspondant à vos points forts.

Après avoir assimilé les connaissances nécessaires à l'épreuve, vous passerez à la **phase d'entraînement**. Vous ferez les 12 récents sujets de concours proposés. Attention à travailler dans les conditions du concours (c'est-à-dire sans documentation, d'un seul jet et en 2 heures), avant d'en lire les corrections.

Enfin, pour parfaire votre entraînement, n'hésitez pas à vous procurer les sujets du dernier concours auprès des instituts de formation et des directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS) qui vous intéressent.

IMPORTANT *: Vous trouverez les coordonnées de toutes les DDASS ainsi que de tous les instituts de formation, classés par région, sur le site Internet du ministère de la Santé, de la jeunesse et des sports (www.sante.gouv.fr : Adresses et numéros utiles ou Métiers et concours).*

SUJETS 1

SUJET N° 1
DDASS VAL-DE-MARNE, AS/AP 2008

CONSIGNES

- *Seules les encres noires ou bleues sont autorisées.*
- *Tout signe distinctif entraîne la note zéro à l'ensemble de la copie.*
- *Les feuilles de brouillon ne sont pas prises en compte.*
- *L'usage de la calculette n'est pas autorisé.*

I. TEXTE DE CULTURE GÉNÉRALE (12 POINTS)

LE CHEVAL, SURPRENANT MÉDIATEUR

Bottes aux pieds et bombe sous le bras, Bertrand, Marion et Jérémie, trois patients psychotiques hospitalisés à Sainte-Anne à Paris s'engouffrent dans un mini-van, comme tous les lundis. « J'attends ce jour toute la semaine, car on peut enfin voir du monde et l'effervescence de la rue », s'enthousiasme Jérémie. Lui et ses compagnons comme plus de 5 000 handicapés mentaux et moteurs en France fréquentent régulièrement les clubs ou les centres équestres pour des raisons médicales. Ils pratiquent l'équithérapie.

L'ÉQUITHÉRAPIE APPORTE DE MULTIPLES BIENFAITS

Plusieurs raisons font du cheval un « aide-soignant » efficace. Souvent assistés dans le cadre d'une hospitalisation, les patients retrouvent grâce à lui un peu de leur autonomie. À cheval, ils doivent s'activer pour faire avancer l'animal. Car sans stimulation, l'équidé ne suit que son instinct… Et la sanction peut-être immédiate. Le cheval fait aussi office de « miroir ».

Des psychotiques qui refusent de se laver, par exemple, réalisent, en curant ses sabots et en le brossant à chaque séance, l'importance d'entre-

tenir leur propre corps. La rééducation par le cheval des patients alcooliques ou toxicomanes les oblige à contrôler leurs crises de manque et leurs angoisses, l'animal ne tolérant pas l'agitation. Les malades mentaux, une fois cavaliers, doivent pour leur part essayer de réagir en respectant les règles de l'équitation. Un exercice qui exige concentration, écoute, gestion du corps et de l'espace. Grâce à des gestes simples mais essentiels pour guider un cheval, ils parviennent aussi à prendre un peu plus conscience d'eux-mêmes et de ceux qui les entourent. « Depuis que je monte à cheval, j'ai l'impression d'être plus à ce que je fais. Je sors de mes pensées et je me concentre sur le cheval. Je ressens du plaisir, je me sens plus libéré, moins anxieux », explique Jérémie.

Les patients apprennent à dompter leurs peurs

Durant les séances, les rééducateurs spécialisés entourent les patients. Les exercices varient suivant la pathologie et le niveau du cavalier. Une équipe médicale les observe. Après chaque séance l'équipe fait le point avec les psychiatres. Le Dr Bertrand Garnier, chef de service à l'hôpital Sainte-Anne, explique que certains patients se libèrent alors qu'habituellement ils ne parlent pas. La balade, le saut d'obstacle, le galop est une occasion de valoriser le malade et de lui montrer qu'il a su dompter ses peurs. L'équitation aide aussi les dépressifs à chasser leurs pensées négatives. Elle les oblige à aller de l'avant.

Les autistes s'en trouvent parfois transformés

Les personnes autistes ne perçoivent pas les sentiments des autres. Ils ne connaissent pas non plus la honte, l'amitié, la générosité ou la compassion. Grâce au cheval, l'autiste se sent investi d'une mission, il prend soin de l'animal. Le rapport privilégié qu'entretiennent les autistes avec les chevaux tient au fait qu'il s'agit d'une communication essentiellement gestuelle. Le cheval constitue en quelque sorte un médiateur entre leur monde et le monde réel.

Gonzague Rambaud, *Valeurs mutualistes*,
n° 243, mai-juin 2006

QUESTION N° 1 (7 POINTS)

Dégagez les idées principales du texte en rédigeant un texte de 10 lignes maximum.

5 points pour la pertinence des idées ; 1 point pour la présentation ; 1 point pour la forme grammaticale.

QUESTION N° 2 (3 POINTS = 6 × 0,5 POINT)

Dans ce texte retrouvez les différentes personnes concernées par l'équithérapie.

6 réponses attendues.

QUESTION N° 3 (2 POINTS = 2 × 1 POINT)

Avez-vous connaissance d'autres pratiques ou activités ayant un rôle bénéfique sur la santé des patients au sein des établissements hospitaliers, dans les services d'enfants, les résidences pour personnes âgées ou personnes handicapées ?

2 réponses attendues.

II. BIOLOGIE HUMAINE (4 POINTS)

QUESTION N° 1 (0,25 × 4 = 1 POINT)

1. Comment appelle-t-on l'unité fonctionnelle du rein.
2. Citez dans l'ordre, les voies urinaires qui permettent l'évacuation des urines, de la sortie du rein à l'extérieur de l'organisme.

QUESTION N° 2 (0,25 × 4 = 1 POINT)

Parmi les éléments figurés composants du sang, citez-en deux en précisant leur rôle.

QUESTION N° 3 (1 POINT)

1. Donnez une définition de la contraception. (0,50 point)
2. Citez 2 méthodes de contraception. (0,25 point × 2)

QUESTION N° 4 (1 POINT)

1. Citez les os qui composent l'articulation de la hanche. (0,25 point × 2)
2. Donnez 2 propriétés des muscles. (0,25 point × 2)

III. APTITUDES NUMÉRIQUES (4 POINTS)

PROBLÈME N° 1 (1,5 POINT)

Monsieur Dupont se rend chez le pharmacien avec une ordonnance de 1 comprimé à prendre 3 fois par jour, pendant les repas, durant 8 jours.

Question n° 1

Sachant que chaque boîte contient 6 comprimés, combien de boîtes faudra-t-il ?

Question n° 2

Le pharmacien ne peut délivrer que 2 boîtes et M. Dupont débute son traitement lundi soir.

Jusqu'à quel jour et quel repas a-t-il suffisamment de médicaments ?

Question n° 3

Chaque boîte coûte 2 € et est remboursée à 65 % par la sécurité sociale.

Quelle somme reste à la charge de M. Dupont ?

PROBLÈME N° 2 (1 POINT)

Vous travaillez à mi-temps 3 h 24 min par jour.

Question n° 1

Combien d'heures travaillez-vous dans une semaine, du lundi au vendredi inclus ?

Question n° 2

Combien d'heures travaillez-vous au mois de février qui comporte 28 jours et qui débute un lundi et se termine un dimanche, sachant que vous ne travaillez ni le samedi ni le dimanche.

PROBLÈME N° 3 (1,5 POINT)

Question n° 1

2.5 kg + 260 g = … kg

Question n° 2

800 cl + 6,2 l = … l

Question n° 3

2 630 m + 4,8 km = … km

Question n° 4

3/4 litre + 2/5 litre = … l

Question n° 5

Recopiez les nombres suivants par ordre décroissant :

1 004 – 1 420 – 1 050 – 1 560 – 1 030 – 10,04 – 156,2

SUJET N° 2
IFSI DES DIACONESSES, AS 2008

CONSIGNES À RESPECTER

1. *Les copies doivent être anonymes. Les noms (de jeune fille et marital), prénom et numéro de convocation doivent être inscrits dans la case prévue à cet effet. La partie gommée doit être repliée et collée.*
2. *Chaque copie doit être numérotée en haut de la feuille à droite dans l'ordre d'utilisation.*
3. *Il est inutile de recopier le texte des questions. Les candidats peuvent répondre aux questions dans l'ordre de leur choix, à condition de préciser obligatoirement le numéro de la question correspondante devant chaque réponse. Toutes les réponses doivent être rédigées sur la copie. Toute question non traitée doit être signalée.*
4. *Les modes de calcul et les opérations devront être reportés sur la copie au centième près (deux chiffres après la virgule). L'utilisation de la* ***calculette*** *est* ***interdite****.*
5. *Seule l'utilisation d'une encre noire ou bleue est autorisée. Aucun* ***signe distinctif*** *ne doit apparaître sur la copie.*
6. *Tout acte frauduleux sera sanctionné d'un 0 à la copie.*

Le non-respect de ces consignes peut entraîner l'annulation de la copie*.*

I. TEXTE DE CULTURE GÉNÉRALE (12 POINTS)

Addiction[1] : tous accros ?

Thomas, 19 ans, ne sort plus de chez lui, passant ses nuits et ses jours à jouer sur Internet.

Alice, 45 ans, est alcoolique, son mari l'a quittée, elle ne voit plus ses enfants mais continue à boire.

Lynda, 30 ans, héroïnomane, passe son temps à rechercher de l'argent pour se payer sa dose, se l'injecter et s'effondrer enfin sereine.

Leur point commun ? Tous trois sont des addicts : leur vie tourne autour de leur drogue, que celle-ci soit une substance ou… toute autre chose. L'addiction ne se résume pas à l'utilisation des produits psycho-actifs que sont la cocaïne, le cannabis, l'alcool ou le tabac (toxicomanie). Bien au contraire, elle englobe aussi diverses dépendances sans substance (au travail, au jeu et même au sexe…).

Pour les psychiatres, l'addiction implique un comportement répétitif, impératif et contraignant que l'on ne peut faire cesser malgré des tentatives répétées. Il y a bien dans l'addiction une perte de liberté, voire d'esclavage. Loisirs ou activités sociales, plus rien d'autre n'est important que l'objet de l'addiction, qu'il soit un produit, une personne ou un comportement. Elle

1. Relation de dépendance à une substance, une activité qui a de graves conséquences sur la santé (*Le Nouveau Robert*, 2003).

entraîne un manque lorsque l'on ne peut s'y adonner. L'addiction est donc par nature handicapante et envahissante, avec des conséquences sociales et sanitaires souvent importantes.

Le scénario de l'addiction se joue généralement en trois étapes. D'abord, il y a l'usage simple et curieux, la quête d'une expérience nouvelle et agréable, la recherche du plaisir ou la transgression d'un interdit. À ce stade, les effets négatifs ne se révèlent pas encore : c'est la période du plaisir. Puis viennent l'abus et l'usage nocif, par lesquels on jouit encore des effets positifs (plaisir, stimulation), malgré les premiers méfaits qui apparaissent : c'est l'étape du désir. Enfin au-delà du désir, apparaît la dépendance : c'est le stade du besoin. Brutale ou progressive, elle est installée lorsqu'on ne peut plus se passer de « consommer » (ou de pratiquer !), sous peine de souffrances physiques et/ou psychiques.

Lorsque nous nous adonnons à une activité agréable, nous enclenchons les circuits cérébraux de la récompense : l'état de notre cerveau est modifié. Lorsque le plaisir disparaît, notre cerveau revient sans problème à l'état initial. Ce mécanisme d'équilibre est déréglé par les drogues (alcool, cocaïne, héroïne…) qui modifient notre équilibre cérébral. Lorsqu'elles ne sont plus présentes, elles manquent et l'état pendant lequel la drogue agit devient l'état normal.

Qu'en est-il des addictions sans drogue ? Elles aussi semblent dérégler notre système de récompense. C'est le cas, par exemple, du jeu pathologique[1].

Renaud PERSIAUX,
Revue *Sciences humaines*, août-septembre 2007

Deux points pour la présentation, l'orthographe et la syntaxe.

QUESTION N° 1

Dégagez les idées principales du texte.

QUESTION N° 2

Relevez dans le texte les mots qui expliquent les différentes étapes conduisant à la dépendance.

Trois mots au moins sont attendus.

QUESTION N° 3

En fin de texte, l'auteur parle « de jeu pathologique ». Donnez deux exemples et expliquez en quelques lignes en quoi ces jeux sont dangereux.

1. Qui engendre un problème de santé.

II. BIOLOGIE (4 POINTS)

QUESTION N° 1

Citez les deux os formant l'avant-bras.

QUESTION N° 2

Quels sont les deux phénomènes de la digestion ?

Citez les deux types de phénomènes intervenant au cours de la digestion des aliments.

QUESTION N° 3

Quels noms donne-t-on aux vaisseaux qui partent des poumons et reviennent vers le cœur avec du sang oxygéné ?

QUESTION N° 4

La dentition d'un adulte comprend 32 dents. Donnez dans le détail les différentes catégories de dents (noms et nombre).

QUESTION N° 5

Recopiez et complétez le texte suivant :

Les deux ...... conduisent ...... des reins vers un organe réservoir nommé ....

Le liquide contenu dans ce réservoir s'évacue ensuite par ....

III. OPÉRATIONS NUMÉRIQUES ET DE CONVERSION (4 POINTS)

QUESTION N° 1

Dans la journée, M. Dupont a bu :

- 1 bol de café soit 280 ml ;
- 1 litre d'eau ;
- 1 assiette de soupe soit 250 ml ;
- 1 tisane soit 150 ml.

Sachant qu'il a uriné 1,4 litre, quel est le pourcentage de liquide éliminé par rapport aux liquides absorbés ?

La totalité des opérations doit apparaître sur votre copie.

QUESTION N° 2

Un adulte fait 15 mouvements respiratoires par minute et il inspire 0,45 l d'air à chaque mouvement. Quel volume d'air en litre inspire-t-il en 1 heure ?